



HAL
open science

La FSGT et la pratique des personnes handicapées. Le chantier des pratiques partagées au cœur des transformations fédérales (2009-2015)

Flavien Bouttet

► To cite this version:

Flavien Bouttet. La FSGT et la pratique des personnes handicapées. Le chantier des pratiques partagées au cœur des transformations fédérales (2009-2015). *European studies in sports history*, 2017, 10, pp.221-242. hal-01950618

HAL Id: hal-01950618

<https://hal.science/hal-01950618>

Submitted on 16 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour citer cet article : Bouttet F. (2017) La FSGT et la pratique des personnes handicapées. Le chantier des pratiques partagées au cœur des transformations fédérales (2009-2015). *European Studies in Sports History*, vol. 10, 221-241.

La FSGT et la pratique des personnes handicapées.

Le chantier des pratiques partagées au cœur des transformations fédérales (2009-2015)

Le questionnement fédéral et national de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) au sujet de l'accueil des personnes handicapées émerge en 2009. D'abord, en juin, lors du défi sportif pour les droits des enfants du monde avec une première réflexion sur les pratiques des enfants handicapés. Puis, en novembre, avec les cinquièmes assises du sport populaire où un atelier est consacré à l'accueil de pratiquants en situation de handicap¹. À la suite de ces assises, un collectif fédéral, composé d'acteurs engagés au sein de la FSGT à l'échelle nationale ou locale, est créé avec pour objet le développement des pratiques entre personnes handicapées et non handicapées et la défense d'une notion particulière : « les pratiques partagées ». En 2010, l'engagement de la FSGT est entériné par la création d'un chantier des pratiques partagées lors de l'assemblée générale fédérale. Ce chantier a pour mission de « créer des conditions favorables pour l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des associations FSGT dites « valides » (...), mettre en place des actions de sensibilisation et d'information (...) pour révéler les expériences et ouvrir le débat sur les questions liées au handicap et aux pratiques partagées »². Placée auprès de la FSGT par le ministère des Sports à l'automne 2011, une Conseillère technique et sportive (CTS), Carine E³, professeure de sport⁴, s'engage dès son arrivée sur le sujet, en devenant coordonnatrice du chantier, mais aussi du collectif fédéral qui se réunira trois fois entre 2011 et 2013. Elle mène cette activité d'animation et de coordination avec un élu de la direction nationale collégiale : Roland B. Ce binôme parle de « co-pilotage » du chantier.

Cette configuration fédérale n'est pas originale au sein du monde sportif à la fin des années 2000. L'engagement de la FSGT s'inscrit dans un contexte national dans lequel de nombreuses fédérations unisports et multisports affinitaires s'engagent pour la pratique sportive des personnes handicapées. Le travail de thèse mobilisé dans cet article et portant sur la manière dont les fédérations sportives nationales organisent les pratiques des personnes handicapées montre des logiques similaires dans de nombreux cas (Bouttet, 2015). En effet, dans six des sept fédérations étudiées dans le travail de thèse, un dispositif est créé pour orienter la pratique sportive des personnes handicapées, un conseiller

1 Dossier « Ensemble valides, non valides. Handicapés, le droit au sport », *Sport et Plein Air*, n°538, mars 2010.

2 Dossier « Pratiquer ensemble, dépasser le handicap par le sport », *Sport et Plein Air*, n° 559, avril 2012, 13-24. p. 15.

3 Dans la publication originale, tous les acteurs et actrices ont été anonymisé.e.s en raison de l'actualité du sujet abordé. Les experts avaient demandé une levée de l'anonymat. Le choix a été fait de donner leur prénom et l'initiale de leur nom pour cette version.

4 Sur la situation des professeurs de sport dans les fédérations sportives, voir Honta et Juhle (2014).

technique et sportif (CTS) ou un conseiller technique fédéral (CTF) est positionné pour le coordonner avec le soutien d'un élu. Notre travail doctoral montre également des analogies dans les conditions d'émergence de ces dispositifs, avec l'influence des politiques publiques et des transformations du monde sportif aux échelles internationales et locales. À la fin des années 2000, si les enjeux internationaux (et notamment paralympiques) n'apparaissent pas au sein de la FSGT, les acteurs pointent ce nouvel enjeu à l'échelle locale en revendiquant la nécessité d'élargir ces questions à l'échelle nationale. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est également rappelée à plusieurs reprises comme outil pour guider l'action fédérale.

Malgré ces analogies, l'analyse du développement du chantier des pratiques partagées entre 2009 et 2015 laisse apparaître la FSGT comme un cas limite (Hamidi, 2012). D'abord, il faut préciser que la FSGT est une fédération à part au sein du monde sportif avec une histoire particulière. Longtemps liée au parti communiste français, elle a toujours défendu une approche militante du sport et de son organisation à travers des valeurs d'autogestion, d'innovation, d'autonomie, d'accessibilité de la pratique ou encore à travers une approche émancipatrice du sport. Cette spécificité historique de la FSGT est rappelée dans les écrits de Sabatier (2013) et de Borrel (1999), mais aussi dans ceux, plus militants, de Kssis (2014). Dans un second temps, le cas de la FSGT est rendu particulier par le changement de mission de Carine E., CTS engagée sur le chantier des pratiques partagées. En 2014, après trois ans de travail sur la mission, Carine E. réoriente son action avec l'accord des élus vers le développement d'un brevet fédéral en partenariat avec d'autres fédérations affinitaires. S'il ne peut être abordé que dans sa complexité (Fillieule, 2005), ce phénomène de désengagement semble en partie lié à des tensions et conflits relatifs au développement du chantier. Alors qu'il est possible d'observer un consensus entre les différentes catégories d'acteurs engagées pour les personnes handicapées dans les autres fédérations, l'analyse du cas de la FSGT fait apparaître des luttes pour l'imposition de normes d'organisation et de pratiques (Becker, 1985) entre Carine E., Conseillère technique et sportive, agente de l'État placée auprès de la fédération et plusieurs élus locaux engagés dans le collectif fédéral. Les luttes portent sur les modalités de pratiques (mixtes ou spécifiques), les coopérations (avec les fédérations spécifiques, affinitaires) ou encore les manières de former les éducateurs. L'analyse de ces luttes conduit alors à la mise en exergue d'une diversité de parcours et de positionnements au sein du mouvement fédéral. Ainsi, la première partie de l'article rend compte de cette diversité des trajectoires des acteurs et montre comment cette diversité entraîne une différenciation des manières de voir et de faire (Biland, 2012). Plus globalement, cette partie met en lumière l'absence de partage d'une culture institutionnelle pouvant être vue comme un « composé indécomposable de représentations, de croyances, de savoirs, de savoir-faire et de pratiques » (Eymeri, 2006, 271-272). Dans la continuité de cette approche et en décrivant les conflits relatifs au chantier des pratiques partagées, la seconde partie décrit quant à elle la manière dont les acteurs mobilisent leur trajectoire et leurs expériences pour justifier leur approche de la pratique des personnes handicapées, et plus globalement, de la FSGT.

Pour mener à bien cette démonstration, l'article s'appuie d'abord sur un entretien de deux heures avec Carine E., la Conseillère technique et sportive en charge du chantier de 2011 à

2014. Arrivée récemment dans la fédération, elle est rapidement positionnée en tant qu'actrice ressources de la fédération au sujet du chantier. L'entretien eut lieu au siège de la fédération à Pantin, en novembre 2012, un an après son arrivée au siège de la fédération. Un autre entretien, d'environ deux heures également, a été mené en mai 2014 avec un chargé de développement salarié, Clément R., et avec un élu bénévole, Alain J., du comité de Seine-Saint-Denis au siège du comité. Tous deux sont investis au sein du collectif fédéral. Ils reprennent la coordination du chantier après le départ de la conseillère technique en 2014. L'entretien eut lieu au moment de cette reconfiguration du chantier des pratiques partagées au siège du comité FSGT de Seine-Saint-Denis à Bobigny. Au début de l'année 2015, un entretien téléphonique d'une heure a été réalisé avec un élu fédéral, Roland B., membre de la direction nationale collégiale (DNC)⁵ et identifié comme référent élu de la FSGT sur le chantier des pratiques partagées. Cet acteur est d'autant plus important dans le chantier qu'il fait la jonction entre les enjeux globaux de politique fédérale et le chantier des pratiques partagées. Nous verrons qu'il tente d'ailleurs systématiquement d'euphémiser les différentes tensions présentes au sein de la fédération et de défendre un discours unitaire. Enfin, des entretiens avec un membre du Pôle ressources national sport et handicaps⁶, et un membre de l'organisme de formation de la Fédération française de sport adapté (FFSA)⁷ – avec lesquels Carine E. échangeait et développait des liens interinstitutionnels - ont été utilisés pour la construction de ces analyses.

Le travail est construit également à partir de l'observation de la deuxième journée de réunion du collectif fédéral des pratiques partagées, ayant eu lieu le vendredi 26 octobre 2012 à Ivry, dans les locaux du comité départemental FSGT du Val-de-Marne. Ce collectif est présenté dans la revue fédérale comme constitué de militants porteurs d'expériences locales et contribuant à la définition du projet fédéral. Ce jour-là, vingt-cinq personnes sont présentes : des salariés, cadres techniques et des bénévoles issus du siège de la fédération, de comités ou de ligues, d'associations locales. Plusieurs sessions de discussions sont organisées. Les sessions relatives à la place des pratiques partagées dans les commissions fédérales d'activités et à la formation des bénévoles ont été observées,

5 Dans une perspective autogestionnaire, la fédération sportive et gymnique du travail n'a pas de comité directeur avec une hiérarchie mais une direction nationale collégiale dans laquelle les décisions sont présentées comme prises collectivement. Dans le cadre de relations avec d'autres institutions, plusieurs membres sont identifiés en tant que co-présidents.

6 Le Pôle Ressources national Sport et handicaps se définit comme la mission handicaps du ministère des Sports. Il est implanté au sein du CREPS de Bourges (18). Avec plusieurs chargés de missions et un coordonnateur (soit contractuels, soit professeurs de sport), le PRNSH a pour mission d'accompagner les acteurs du mouvement sportif dans leur engagement pour les personnes handicapées. Il a notamment organisé trois rassemblements des référents handicaps de l'ensemble des fédérations entre 2010 et 2013 et développé des outils d'accompagnement pour les fédérations. La Conseillère technique et sportive en charge du chantier des pratiques partagées était présente lors des rassemblements de février 2012, et de juin 2013.

7 La fédération française de sport adapté (FFSA) est une fédération créée en 1970 qui organise des pratiques sportives pour les personnes handicapées mentales et psychiques. Son organisme de formation « Trans-faire » propose des certificats de qualification sport adapté à toute personne souhaitant se former. C'est dans l'optique de développer des formations pour les acteurs de la FSGT que Carine E. a rencontré cet acteur.

enregistrées et retranscrites. Coordonnées par Carine E., elles donnaient lieu à de nombreuses discussions, toutefois souvent recentrées autour de la parole de quelques militants.

Enfin, l'article s'appuie sur des discussions informelles avec des salariés de la FSGT menées au sein du siège fédéral durant la période d'enquête et lors du congrès « organisations sportives ouvrières : Territoires et métamorphoses au XX et XXIe siècle » à la maison des sciences de l'homme de Dijon les 27 et 28 novembre 2014⁸. Des écrits publiés sur le sujet dans la revue fédérale *Sport et Plein Air* ont également été mobilisés, et plus particulièrement deux dossiers spéciaux publiés en 2010 et 2012 au sujet du chantier.

Une culture institutionnelle non partagée par les acteurs engagés au sein du chantier.

Une agente de l'État plongée dans la culture fédérale FSGT.

En 2011, Carine E, conseillère technique et sportive, arrive à la Fédération sportive et gymnique du travail par mutation en provenance d'une direction départementale de la cohésion sociale en région Rhône-Alpes dans laquelle elle était conseillère d'animation sportive. Elle connaît peu la FSGT et n'a jamais été licenciée dans une association affiliée à la fédération. C'est d'ailleurs une différence importante avec les acteurs salariés ou conseillers techniques et sportifs engagés dans les autres fédérations qui se situent dans une véritable trajectoire institutionnelle (Juhle, 2009). Ces derniers ont été licenciés, compétiteurs, parfois élus ou arbitres avant de s'engager au niveau national de leur fédération. Pour expliquer cette mutation, elle explique être en accord avec les valeurs de la FSGT et mentionne une envie de travailler dans un contexte fédéral plutôt que dans un service déconcentré du ministère des Sports. De son côté, la fédération cherche à construire un binôme permanent/élu au sein du chantier des pratiques partagées. Carine E. investit ce chantier. Dans son discours, elle évoque l'expression d'une marge de liberté sur les différentes missions qui lui ont été proposées à son arrivée, puis dans ses choix au sein du chantier. Elle explique participer à l'écriture de ses missions. Dans son action ensuite, elle indique contrôler ses différentes activités. Dans l'extrait suivant, Carine E. exprime cette autonomie dans un contexte fédéral dans lequel il y a néanmoins des attentes :

« Mes missions en tant que telles sur le chantier n'ont jamais été définies par la direction nationale collégiale, jamais définies par personne. On ne m'a jamais dit : tu feras ça comme ça. C'est vraiment moi qui définis tout ce que je fais. Maintenant, c'est toujours en accord avec le mode de fonctionnement de la FSGT et ses valeurs. C'est-à-dire on associe le plus grand nombre, on s'appuie sur les gens de terrain. Ce n'est pas un fonctionnement hiérarchique où il y a quelqu'un en haut qui dit : on fait ça. Ça ne peut pas marcher. Si tu fais ça, tu te tues tout seul, tu te coupes de toute autre possibilité d'aide. »⁹

8 Le choix a été fait de ne pas donner plus de précisions sur leur situation afin de conserver leur anonymat.

9 Entretien avec Carine E., Conseillère technique et sportive, novembre 2012.

L'observation de son action et de son rôle de coordinatrice, mais aussi d'animatrice sur l'organisation d'une journée de réunion du collectif fédéral, montre effectivement comment cette conseillère technique et sportive se positionne avec l'accord de la direction nationale collégiale à la base de l'action FSGT envers les publics handicapés. Au fil des mois, elle explique intégrer les modes de fonctionnement de la FSGT et voir évoluer son approche de l'action fédérale. Ce constat renvoie aux analyses d'Emilie Biland (2012) évoquant une action des institutions sur les acteurs pouvant être décrite comme un « processus d'ajustement continu de leurs catégories de perception, de pensée ou d'action » (Biland, 2012, 183). La CTS s'inscrit d'ailleurs dans la démarche collective défendue par la fédération en cherchant une cohérence entre l'activité du chantier et celle du collectif fédéral. Elle sollicite les acteurs locaux, se déplace dans les régions et est à la base de l'organisation des trois journées du collectif fédéral. Elle coordonne également le dossier spécial de la revue fédérale *Sport et Plein Air* en 2012 sur les pratiques partagées.

À son arrivée dans la fédération, la Conseillère technique et sportive n'a pas d'expérience relative à la pratique des personnes handicapées. Elle participe à des formations fédérales, échange avec certains acteurs ressources, notamment Patrick B., un cadre en charge de la formation au sein de la FFSA. Ils discutent ainsi de la possibilité d'un partenariat entre les deux fédérations pour la formation des acteurs de la FSGT. L'objectif est d'apporter des outils aux acteurs, en premier lieu pour une meilleure connaissance des publics handicapés mentaux. Elle noue également des liens avec un chargé de mission du Pôle ressources national port et handicaps afin d'échanger sur le développement du chantier des pratiques partagées. Elle est d'ailleurs désignée par la fédération comme « référente handicaps » auprès du PRNSH à une période où le ministère cherche à constituer un réseau de référents fédéraux afin d'avoir des interlocuteurs dans chaque fédération au sujet de la pratique des personnes handicapées. Elle participe ainsi à deux rassemblements des fédérations organisés par le ministère et le PRNSH au sujet de l'accès des personnes handicapées à la pratique sportive, à Bourges, en février 2012 et juin 2013.

Un positionnement fédéral complexe vis à vis des conseillers techniques et sportifs et du ministère des Sports

Carine E. développe le chantier des pratiques partagées en tant que professeure de sport, agente de l'État. Le développement de relations avec les fédérations spécifiques et l'inscription dans un réseau ministériel le démontre. Elle décrit effectivement les acteurs avec qui elle échange avant tout comme des collègues au sein du réseau des professeurs de sport. Dans l'extrait suivant, elle s'identifie comme « cadre d'État » et parle d'une « même culture » avec les professeurs de sport placés auprès d'autres fédérations ou de services ministériels.

« Je suis cadre d'État. Je travaille pour la fédération. Mais l'avantage d'être cadre d'État, c'est que j'ai accès à tout un réseau derrière. C'est-à-dire que pour moi, quand je vais voir le cadre d'État de la FFH, je ne lui parle pas en tant que « représentant FSGT », je lui parle en tant que cadre d'État. On est de la même famille, on a passé le même

concours, on a la même culture.»¹⁰

Chifflet (2003) explique que les conseillers techniques et sportifs construisent leur positionnement entre la référence au modèle fédéral et la référence au service public. C'est le processus dans lequel semble se situer cette professeure de sport engagée au sein du chantier des pratiques partagées. Or, la présence d'acteurs qui composent avec deux cultures institutionnelles est relativement nouvelle au sein de la FSGT. La FSGT a connu des transformations au début des années 2010 avec leurs « cadres d'État ». Depuis la fin des années 1960 (Borrel, 1999), la fédération accueillait des professeurs d'EPS en détachement. Ces professeurs qui restaient longtemps au sein de la FSGT avaient incorporé une culture FSGT et pouvaient même mener un travail politique important au sein de la fédération et occuper des postes de pouvoir (Sabatier, 2013). Décrivant le rôle politique de ces professeurs d'EPS, Guillaume Conraud (2014) évoque notamment le cas de René Moustard, professeur d'EPS détaché par le ministère de la Jeunesse et des Sports au sein de la fédération en 1968 et devenu président de la fédération en 1976. Au début des années 2010, plusieurs de ces professeurs d'EPS partent en retraite et sont remplacés par des conseillers techniques et sportifs. Carine E., engagée au sein du chantier des pratiques partagées exemplifie ce mouvement. Dans l'extrait suivant, elle exprime la difficulté d'entente à son arrivée avec certains élus qui attendaient d'elle la prise en main d'un rôle politique :

« Quatre personnes nouvelles sont arrivées en l'espace de trois ans. Nous sommes des gens non issus de la FSGT. On a passé le professorat de sport et par la voie des mutations, on est arrivé à la FSGT. Alors si on est là, c'est qu'on a des valeurs qui nous conviennent, mais on a notre culture à nous, notre cadre de travail en tant que conseiller technique qui ne sont plus les mêmes que les autres. Les autres avaient une grosse action parfois politique que nous on ne prend pas, parce que nos missions c'est développement, formation, voire entraînement dans certaines fédérations, mais notre travail politique, moi j'ai dit : non, ce n'est pas mon job. »¹¹

Ce positionnement des nouveaux conseillers techniques et sportifs peine à convaincre les élus de la direction nationale collégiale, ne satisfait pas les militants fédéraux et suscite donc certaines tensions au sein de la FSGT. Lors de discussions informelles¹², un salarié de la fédération évoque des blocages entre l'action des CTS et notamment celle de Carine E. en charge du chantier des pratiques partagées, et les élus locaux et fédéraux. Les propos d'Alain J., élu au sein du comité de Seine-Saint-Denis, sont une illustration de ces tensions. Au sujet de Carine E., mais aussi d'autres CTS de la fédération, il parle d'acteurs ne connaissant pas la FSGT et ne pouvant pas être positionnés au cœur des projets. Il mentionne alors la nécessité de placer ces acteurs dans des rôles seconds comme « assistants » afin qu'ils découvrent et maîtrisent les modes de fonctionnement et la culture FSGT. L'intérêt de Carine E. pour les valeurs fédérales resterait alors limité pour certains élus.

10 *Ibid.*

11 Entretien avec Carine E., Conseillère technique et sportive, novembre 2012.

12 Discussions informelles lors du congrès « organisations sportives ouvrières : Territoires et métamorphoses au XX et XXIe siècle » à la maison des sciences de l'homme de Dijon les 27 et 28 novembre 2014.

L'influence d'acteurs locaux militants au sein du chantier.

Les critiques avec les conseillers techniques et sportifs doivent être replacées dans un contexte fédéral marqué par une posture contestataire historique envers le ministère des Sports. La FSGT a une histoire marquée par un engagement non seulement social, mais aussi politique (Borrel, 1999). Les entretiens menés avec Roland B. et Alain J., ainsi que les propos de Nicole V., lors de la journée du collectif fédéral de novembre 2012 révèlent cet engagement, notamment à travers une critique engagée à l'égard de l'action du ministère des Sports, ou plus globalement envers l'État, par exemple à travers l'application de la loi de 2005. Le chargé de mission du Pôle ressource national sport et handicaps évoque d'ailleurs la difficulté de réaliser un travail de communication sur le chantier avec Roland B., l' élu de la DNC, de par sa posture critique vis à vis de l'action ministérielle.

Le positionnement de Roland B. est marqué par l'histoire fédérale en raison d'un long parcours au sein de la FSGT. Engagé au sein de la DNC depuis 2005, il est investi en tant que co-président depuis la même période au sein du comité FSGT de l'Essonne. Il est également licencié depuis 1945 (il avait 10 ans) au sein du club omnisport de l'US Vigneux. Malgré sa posture critique vis-à-vis du ministère des Sports, cet élu défend le travail de la conseillère technique et sportive engagée. Il appuie que son désengagement est avant tout un choix personnel et explique que la majeure partie du travail réalisé au sein du chantier a été faite uniquement grâce à son action. Il relativise les éventuelles critiques et tensions parlant surtout d'une opposition entre une « approche théorique » de Carine E. et une « approche de terrain » des acteurs locaux ajoutant que « s'il y a des différences, il y a un fond culturel commun ».¹³

Lors de la réunion du collectif fédéral observée à l'automne 2012, plusieurs acteurs locaux rappellent leur engagement ancien au sein de la FSGT et l'importance de prendre en compte l'histoire et les valeurs de la FSGT pour organiser la pratique des personnes handicapées. Derrière la mobilisation de cette culture institutionnelle, l'observation de cette journée permet de montrer aussi une opposition entre des acteurs engagés localement dans des clubs et des comités et des acteurs fédéraux engagés au sein du siège fédéral¹⁴. Nicole V., une élue locale engagée au sein du comité FSGT de la Loire et au cœur d'une action lancée par le comité pour les pratiques partagées¹⁵ incarne les revendications des acteurs locaux. Lors de la journée du collectif, elle rappelle « que des clubs se sont emmanchés dans l'accueil de personnes handicapées depuis des décennies et qu'il faut les prendre en compte »¹⁶ et refuse à plusieurs reprises l'idée d'une démarche descendante du national au local.

13 Entretien avec Roland B., élu de la DNC, janvier 2015.

14 Ces phénomènes de tensions entre des acteurs engagés localement et des acteurs engagés nationalement ne sont pas propres à la FSGT. Marsac (2008) évoque des situations similaires entre des pratiquants de canoë-kayak et la FFCK. Jallat (2003) mentionne de son côté des tensions entre le président de la fédération française de Voile et des présidents de ligue lors de l'intégration de la planche à voile au sein de la FFV.

15 L'action du comité FSGT de la Loire est présentée dans le dossier « pratiquer ensemble, dépasser le handicap par le sport » de la revue *Sport et Plein Air* en 2012.

16 Propos de Nicole V. lors d'un groupe de travail, journée du collectif fédéral des pratiques partagées, Ivry, 26 octobre 2012.

Cette élue n'est pas seule à défendre cette position. Décrit comme l'un des plus engagés au sein du collectif fédéral par Roland B., Alain J., l' élu du comité FSGT de Seine-Saint-Denis est aussi décrit comme « contestataire ». Il est certainement celui le plus critique envers la Carine E. et mentionne « un courant qui ne passait pas »¹⁷. En 2014, il reprend la coordination du chantier avec Clément R., chargé de développement du comité de Seine-Saint-Denis, notamment en raison de bonnes relations avec Roland B. (les deux acteurs expliquant se connaître « depuis plus de 40 ans ») mais aussi en raison des actions menées dans son département. Se décrivant lui-même comme « rebelle », cet élu possède également un long parcours au sein de la FSGT. Investit au sein du club FSGT de l'US Drancy, il est salarié du comité FSGT de Seine-Saint-Denis pendant 25 ans et en devient coprésident. Son investissement au sein du collectif fédéral des pratiques partagées est relatif à un engagement du comité en parallèle de l'engagement de la fédération au début des années 2010. Cet engagement résulte de plusieurs facteurs comme l'arrivée, en 2010, d'un chargé de développement, Clément R., titulaire d'une licence professionnelle « Sport et développement social » à l'UFR STAPS¹⁸ de Besançon dans lequel il avait abordé l'accueil des publics handicapés. Lors d'un stage au Pôle ressources national éducation et insertion¹⁹, il avait également participé à la constitution d'un guide pédagogique à l'attention des clubs, dans lequel était intégrée la prise en compte du handicap. Il arrive ainsi au sein du comité en tant que spécialiste du handicap et favorise l'engagement de l'organisation. En comparaison avec la conseillère technique et sportive, l' élu du comité évoque d'ailleurs un temps de latence avant de placer ce chargé de mission au cœur des processus. L' élu et le chargé de développement reprennent alors ensemble la coordination du chantier quelques mois après le départ de Carine E. en 2014. Leur objectif est de reprendre le travail de sensibilisation des acteurs locaux, de réflexion pédagogique au sujet des « pratiques partagées ». Il est aussi d'utiliser le chantier pour faire pression auprès des collectivités territoriales et du ministère des Sports pour une meilleure mise en accessibilité des équipements sportifs. En parallèle, les liens entre le comité FSGT de Seine-Saint-Denis et un club d'athlétisme du département affilié à la FSGT et organisant un meeting d'athlétisme paralympique ont conduit à la mise en place d'une manifestation annuelle, le « Village des pratiques partagées », devenue plus tard le « Festival des pratiques partagées ». Ces deux acteurs occupent donc un rôle important et moteur dans le collectif fédéral et illustrent une approche particulière et commune à de nombreux acteurs engagés localement : la défense des pratiques partagées doit être au cœur du dispositif et les expériences de terrain doivent être prises en compte à l'échelle fédérale.

La construction des pratiques partagées comme terrain de luttes.

La défense d'une spécificité FSGT.

Pour l'ensemble des acteurs interrogés, la notion de « pratiques partagées » est la marque du projet de la FSGT et d'une approche particulière de la pratique des personnes

17 Entretien avec Alain J et Clément R., élu et salarié du comité FSGT 93, Mai 2014.

18 Unité de formation et de recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives.

19 De la même manière que le PRNSH, ce pôle ressources est une mission ministérielle créé en 2003. Il s'est transformé en Pôle ressources national sport, éducation, mixités, citoyenneté en 2013.

handicapées. Lorsqu'en 2010, la fédération décide de s'investir pour les personnes handicapées, un choix est fait autour de la défense d'une modalité de pratique particulière, principalement de loisirs, et mixte entre personnes handicapées et non handicapées, en opposition à une pratique qui serait spécifique, uniquement entre personnes handicapées. Faisant partie des premiers signes d'officialisation du projet, le dossier de la revue *Sport et Plein Air* et son titre « Ensemble valides et non valides », traduisent cette volonté. Comme le souligne l'extrait d'un discours de Nicole V., élue investie au sein du comité de la Loire, recueilli lors de la journée du collectif fédéral, il s'agit aussi d'une conception particulière de la personne handicapée et de son positionnement au sein de l'association sportive :

« On est dans la notion pratiques partagées. Donc pour moi "communes". Je pense que c'est une reconnaissance pour la personne handicapée d'être considérée de la même manière que la personne valide (...). C'est l'option que nous, on a pris à la FSGT. Moi je suis à la FSGT, et on a fait le choix au niveau du club des pratiques partagées, pas des pratiques spécialisées. »²⁰

La conception évoquée par Nicole V. renvoie aux analyses d'Elise Lantz (2014) qui mentionnent une *mixité créative* défendue dans certaines associations de cirque contemporain. Lantz décrit notamment la production d'activités prenant en compte la diversité des personnes, qu'elles soient handicapées ou non. Le discours de l'élue semble conforme à cette démarche. Les élus interrogés notent toutefois une lutte pour imposer le nom du chantier et cette approche spécifique lors des premiers échanges des acteurs du collectif fédéral. Ces luttes sont associées aux normes de pratiques mais surtout aux enjeux relatifs à la diffusion de la politique fédérale et au rapport à construire avec les associations locales. Les élus ont tendance à opposer de façon antinomique d'une part une pratique entre pairs, entre personnes handicapées et, d'autre part, une pratique mixte. De son côté, Carine E. évoque des déplacements dans des clubs affiliés à la FSGT dans lesquels des bénévoles organisent et défendent des pratiques de personnes handicapées dans des groupes séparés et souligne ainsi par ces discours ce que Sabatier (2013) appelle « la pluralité des cultures militantes locales ». Lors de la réunion du collectif fédéral de 2012, elle interroge alors les élus sur la posture à adopter vis-à-vis de ces associations et de ces initiatives : « Il paraît impossible d'exclure un club exprimant organiser des pratiques entre personnes handicapées »²¹. Revenant sur ces débats, Roland B. parle lors de notre entretien d'hésitations au début des activités du chantier. Ne niant pas l'existence de ces pratiques, il explique dans son discours l'importance d'affirmer ce qui fait l'originalité de la FSGT au niveau fédéral :

« Mais oui, bien sûr que ça [les pratiques entre pairs] existe ! Mais ça, c'était le tâtonnement du chantier. Progressivement, on s'est recentré sur ce qui fait de notre point de vue, la spécificité de la FSGT, c'est-à-dire des pratiques partagées entre valides et personnes en situation de handicap et pas des pratiques qui mettraient d'un côté les personnes valides et d'un autre côté les personnes en situation de handicap. »²²

Dans son discours, Roland B. parle de la défense des pratiques partagées car elles font la

20 Propos de Nicole V, élue locale, lors d'un groupe de travail, journée du collectif fédéral des pratiques partagées, Ivry, 26 octobre 2012.

21 Propos de Carine E. *Ibid.*

22 Entretien avec Roland B., élu de la DNC, janvier 2015.

spécificité de la FSGT. De façon paradoxale par rapport à son positionnement vis à vis de l'État, il évoque aussi l'importance d'être identifié comme porteur d'un projet singulier et original²³ par le ministère des Sports et le Pôle ressources national sport et handicaps. En parallèle, l'élu engagé en Seine-Saint-Denis parle d'une différenciation vis à vis d'autres fédérations qui défendrait les pratiques partagées. Avec la défense des pratiques partagées, il y a donc une volonté stratégique d'un positionnement au sein de l'espace sportif par rapport, d'une part, au ministère des Sports et, d'autre part, à ce qui est fait dans les autres fédérations unisports et multisports s'engageant dans l'organisation de la pratique des personnes handicapées à la même période.

Une mise à distance des fédérations spécifiques comme affirmation du projet

L'enjeu de distinction vis-à-vis des autres fédérations se joue également avec les fédérations spécifiques. La comparaison avec la Fédération française handisport et la Fédération française de sport adapté apparaît dès 2010 au sein du dossier spécial de la revue *Sport et Plein Air*²⁴. Les deux fédérations spécifiques organisent depuis plusieurs décennies de nombreuses pratiques sportives pour les personnes handicapées (Ferez, Ruffié, 2013 ; Miau, 2012). Les fédérations sont nommées dans le texte de Valéry Arramon et Yves Renoux (respectivement formatrice pratiques familiales et petite enfance à la FSGT et professeur d'EPS détaché au sein de la FSGT - parti en retraite en 2010), afin de souligner l'importance de l'engagement d'autres fédérations pour le développement des pratiques des personnes handicapées.

« Certes, il y a des fédérations dédiées comme la fédération handisport pour les handicaps moteurs ou la fédération française de sport adapté pour les handicaps mentaux, mais elles ne peuvent pas résoudre, toutes seules, la question du droit à des pratiques communes valides non valides. Tout le mouvement sportif et associatif est interpellé par cette problématique. Eu égard au projet social, culturel et politique qu'elle affirme, la FSGT est donc objectivement concernée²⁵. »

Dans cet extrait, si le lien est affiché entre les valeurs de la fédération et l'importance de prendre en compte les publics handicapés, il n'y a pas de positionnement particulier à l'égard des fédérations spécifiques. La réflexion au sujet de cette relation naît toutefois rapidement au sein de la fédération. Durant notre entretien, Roland B. oppose à plusieurs reprises l'approche de la FSGT par rapport à celle des fédérations spécifiques qui auraient tendance à privilégier une pratique entre personnes handicapées. Le positionnement vis à vis de la FFSA est toutefois plus nuancé que celui vis à vis de la FFH, notamment en raison d'échanges entre les mouvements fédéraux à l'échelle locale (notamment en Seine-Saint-Denis) et d'un intérêt des dirigeants locaux et nationaux de la FFSA pour les pratiques partagées. La référente parle par ailleurs de dirigeants de la FFSA « proches des valeurs de la FSGT »²⁶. Cette nuance permet de préciser qu'en parallèle d'une défense de

23 Une « lettre fédé » à l'initiative du PRNSH a été publiée sur le chantier des pratiques partagées. Voir www.handicaps.sports.gouv.fr/images/doc/if-fsgt.pdf (consulté le 25 mai 2017)

24 Dossier « Ensemble valides, non valides. Handicapés, le droit au sport », *Sport et Plein Air*, n°538, 2010.

25 *Ibid.* p. 16.

26 Entretien avec Carine E., Conseillère technique et sportif, novembre 2012.

l'indépendance fédérale, la FSGT n'est pas hostile à toute forme de coopération avec l'extérieur. Sur un plan historique d'abord, la FSGT a connu des phases de coopération fortes avec d'autres organisations sportives. Borrel (1999) note notamment l'existence d'une vingtaine de protocoles d'accord entre la FSGT et d'autres fédérations sportives ou mouvements de plein air dans les années 1960. Au début des années 2010 ensuite, un groupe de travail sur une certification de qualification professionnelle (CQP), commune à l'ensemble des fédérations affinitaires, a également été constitué. La référente handicaps explique que les fédérations affinitaires « travaillent ensemble pour défendre leur droit pour travailler sur le CQP animateur loisir sportif. »²⁷ L'objectif est donc pour les fédérations de créer un groupe « pour être plus fort » (Coulbaut, 2012). Cette situation mène à l'hypothèse d'une possible coopération à condition qu'il n'y ait pas de remise en cause du fondement de l'action au sein de la FSGT. C'est ce qu'explique Carine E. : « Quand tu vas aller faire appel à des gens extérieurs, au sein de la FSGT, c'est la peur d'être dénaturé, la peur de perdre son histoire »²⁸. Cette tension est visible dès lors que le sujet est posé. Lors de la deuxième réunion du collectif fédéral, Azzedine A., sportif et élu engagé bénévolement dans un club d'athlétisme ayant une triple affiliation (aux fédérations françaises handisport, d'athlétisme et à la FSGT) soulève la pertinence de nouer des liens avec la FFH et de faire de cette fédération spécifique un acteur ressource sur des enjeux d'adaptation des pratiques, de mise en place de règlements, etc. De son côté, Nicole V. réfute l'idée d'une coopération avec la FFH et parle plutôt d'une coopération possible avec d'autres fédérations affinitaires :

« Qu'on ait effectivement un réseau de compétences, aucun problème, mais par rapport... Je ne sais pas moi, je pense qu'on peut contacter les fédérations affinitaires, pourquoi pas ? (...). Moi je considère qu'handisport, c'est une pratique spécialisée qui vise essentiellement la compétition. Bon moi ça me gêne. On a certainement des compétences à utiliser, mais ce n'est pas le même type de pratiques, on ne veut pas faire de pratiques spécialisées handicapées, ou alors moi je n'ai rien à faire dans ce chantier.»²⁹

Nicole V. appuie non seulement sur le caractère spécifique de la pratique handisport, mais aussi sur le caractère compétitif de la fédération. Or, si les dirigeants de la FFH ont tendance à défendre la pratique entre pairs au début des années 2010, ils défendent aussi toute forme de pratique, du loisir au haut-niveau. L'opposition à la FFH semble ici surtout permettre de s'affirmer en tant que projet original dans l'espace sportif et de s'inscrire dans la tradition fédérale d'une affirmation d'un contre modèle sportif (Sabatier, 2013). Elle permet aussi à cette élue d'affirmer sa voix auprès du collectif fédéral en rappelant le lien entre son engagement et la défense des pratiques partagées au sein de la fédération. Finalement, c'est aussi le caractère militant de l'engagement des élus locaux au sein de la FSGT qu'elle revendique dans son propos.

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*

29 Propos de Nicole V. lors d'un groupe de travail, journée du collectif des pratiques partagées, Ivry, 26 octobre 2012.

La formation sur le tas comme symbole des valeurs fédérales.

L'introduction évoquait une lutte pour la production des normes d'organisation de la pratique des personnes handicapées au sein de la FSGT. La relation aux fédérations spécifiques et les prises de position diverses qui y sont reliées semblent traduire cette lutte. Elles mettent aussi en lumière d'autres tensions relatives aux normes à défendre au sein de la FSGT, et notamment en matière de formation. S'opposant au discours de Nicole V., Carine E. se positionne pour une demande de soutien auprès de la FFH et de la FFSA. Elle refuse de voir le développement d'un projet original au sein de la FSGT et l'apport des fédérations spécifiques comme deux entités antinomiques. Pour elle, il est nécessaire de nouer des relations avec les fédérations spécifiques pour former les acteurs bénévoles engagés au sein des clubs. Expliquant avoir « besoin de leur éclairage et de leurs compétences qu'on a pour le moment pas en interne »³⁰, Carine E. intervient lors des débats de la journée du collectif fédéral d'octobre 2012 pour justifier l'intérêt d'une coopération.

« Il y a des gens qui ne passent pas le cap du projet parce qu'ils ont trop de freins personnels à l'accueil de personnes handicapées, parce qu'ils ont besoin d'être rassurés. Ça, c'est une réalité aussi. Et aujourd'hui la formation, elle a aussi vocation à rassurer les gens. J'ai rencontré la FFSA, j'ai rencontré une personne qui est responsable de l'organisme de formation FFSA, je lui parlais de la spécificité FSGT et il me disait qu'il serait tout à fait possible, par exemple dans une formation, de mettre les personnes au contact de personnes handicapées mentales.³¹

Carine E. défend l'importance d'une mise en situation des bénévoles associatifs dans une pratique accueillant des personnes handicapées. Elle évoque les craintes rencontrées sur le terrain et interroge donc la pertinence d'échanges avec les fédérations spécifiques dans un but de développement de l'activité et d'augmentation des opportunités pour les personnes handicapées. À partir de cette posture, la référente handicaps se confronte alors non seulement à une volonté de mise à distance des fédérations spécifiques, mais aussi à une approche particulière de la formation chez les acteurs engagés au sein de la fédération. Plusieurs élus locaux et fédéraux défendent l'auto-formation et la formation « sur le tas » ou formation par l'expérience. Ce positionnement est en partie lié à leur parcours et leur positionnement militant. Rappelant qu'ils n'avaient eu besoin ni de partenaires, ni de formation au sein d'une fédération spécifique, Roland B. et Alain J. soutiennent que des experts peuvent être mobilisés en interne au sein de la FSGT. Ils parlent de leur expérience, mais aussi de celles d'autres acteurs locaux, engagés pour les personnes handicapées comme le montrent les extraits de discours ci-dessous. Il est par ailleurs possible de constater à ce niveau un décalage entre le manque d'expérience du handicap de la conseillère technique et sportif (même si cet argument n'est pas mobilisé pour expliquer les tensions) et l'expérience locale des personnes handicapées que possèdent les élus engagés.

30 Propos de Carine E. lors d'un groupe de travail, journée du collectif des pratiques partagées, Ivry, 26 octobre 2012.

31 *Ibid.*

Alain J., élu du comité 93 : « On est dans le même registre que pour toutes dans nos activités traditionnelles. C'est-à-dire, comment on fait ? On commence par faire ! S'occuper d'enfant ? Oui, et bien je commence parce que moi je suis papa, donc j'ai des enfants et donc j'ai un minimum de savoir. (...) C'est à partir de ce qu'on fait dans la FSGT qu'on commence à réfléchir ce qu'on y fait, et après on réfléchit à comment on fait pour progresser éventuellement pour accueillir plus de monde, pour accueillir différents types de handicap, etc. Forcément ça, ça nécessite de se former pour pouvoir progresser dans son action. Mais n'oublions pas que le point de départ, c'est la formation sur le tas comme tout le monde l'a fait, et appréhender les choses parce qu'on en a envie, ça nous tient aux tripes et puis voilà on y va. » 32

Nicole V., élue du comité 42 : (...), je pense qu'on a effectivement des experts au niveau de la FSGT, il faut les utiliser. (...) Nous, on a commencé au club parce que le même d'un animateur du club est handicapé mental, il est toujours au club. Essayons d'identifier ces clubs, essayons de voir y compris auprès de ces responsables de clubs et au-delà, d'experts plus pointus. Au bout de quelques années de prise en charge de la pratique handicapée, comment on s'en est sorti ? Comment on a fait évoluer ? Alors, c'est peut-être très empirique cette formation, mais c'est important. Utilisons les compétences qu'on a en interne. »³³

Avant une éventuelle mobilisation des fédérations spécifiques, ces bénévoles engagés localement défendent la mobilisation d'experts des pratiques partagées au sein du mouvement fédéral. Ils soulignent aussi le besoin d'une reconnaissance de leur action pouvant se transformer en rétribution symbolique et se traduire par un maintien de leur engagement (Gaxie, 2005). En effet, défendre dès le départ la mobilisation des fédérations spécifiques, c'est possiblement refuser de reconnaître les compétences de ces acteurs engagés localement et leur éventuel rôle dans le travail fédéral. En parallèle de ces enjeux individuels, la défense d'une formation « sur le tas » est également soulignée et est mise en exergue en tant que fondement de la fédération et du chantier. Dans nos entretiens, la formation « sur le tas » est évoquée à de nombreuses reprises et reliée à un objectif de réflexion et d'innovation pédagogique. La pensée de Robert Merand, les stages Maurice Baquet, le dynamisme des enseignants d'EPS (Baquet, 1999), sont d'ailleurs régulièrement invoqués chez les élus engagés pour justifier cette démarche d'innovation. Guillaume Conraud (2014) confirme par ailleurs que cette approche n'est pas propre au chantier des pratiques partagées. Il parle d'un rappel régulier à des principes « d'apprentissage autonome et expérimentale » par les acteurs au sein de la fédération (Conraud, 2014, 38). Roland B. élu de la DNC, relie de son côté cet engagement particulier de formation à celui de la défense d'une pratique de loisir et à l'héritage du sport ouvrier, « construit sur un contre modèle bourgeois et une certaine forme de rejet de la technicité ». ³⁴ Si cet engagement peut effectivement être relié au développement du sport ouvrier (Gounot, 2013), les transformations et tensions qu'a connues la FSGT tout au long du XXe siècle (Borrel, 1999 ; Sabatier, 2013) mettent en évidence un décalage entre l'histoire et la mémoire de l'organisation rappelé notamment par Sabatier (2013). La formation « sur le

32 Propos de Alain J. lors d'un groupe de travail, journée du collectif des pratiques partagées, Ivry, 26 octobre 2012.

33 Propos de Nicole V., *Ibid.*

34 Entretien avec Roland B., élu de la DNC, janvier 2015.

tas » est présentée comme un outil pour participer à la construction de cette mémoire fédérale, ainsi que pour faire le lien entre cette mémoire et le développement du chantier des pratiques partagées. En conséquence, la remise en cause des propos de la conseillère technique et sportive semble s'inscrire non seulement dans une défense des actions et des expériences de terrain, mais aussi dans la volonté d'un maintien de la mémoire fédérale à travers le développement d'un nouveau champ d'action.

La recherche d'un modèle original pour la pratique des personnes handicapées.

L'enquête menée auprès de la FSGT au sujet de la période 2009-2015 a mis en évidence des luttes dans la construction du chantier des pratiques partagées, dispositif censé permettre un développement de pratiques inclusives pour les personnes handicapées. L'analyse de ces luttes a démontré une volonté d'indépendance, mais surtout de différenciation dans la construction du projet chez des élus locaux et nationaux ayant une longue histoire dans la fédération. Cette volonté de différenciation semble d'ailleurs plus présente dans les discours des dirigeants FSGT que dans ceux d'autres fédérations étudiées dans notre travail doctoral (Bouttet, 2015). La revendication d'une distinction semble alors s'expliquer par l'existence d'une culture institutionnelle militante incorporée chez ces acteurs (Biland, 2010) et liée à une histoire et à la construction d'une mémoire fédérale particulière (Borrel, 1999 ; Sabatier, 2013). Guidant un certain nombre d'acteurs dans leur positionnement au sein du chantier des pratiques partagées, cette culture institutionnelle semble être à la source de conflits intra-fédéraux entre les élus et les représentants ministériels en charge des projets. Au-delà du rapport à cette culture institutionnelle, les positionnements des acteurs et les conceptions qu'ils défendent sont liés aussi à leur expérience vécue et à leurs trajectoires militantes au sein de la fédération. L'article a ainsi mis en avant les décalages entre les histoires des différents acteurs, mais aussi entre leurs différentes expériences de la vie associative et du handicap. Ces décalages semblent alors renforcer la distance entre les acteurs et traduit en conséquence les difficultés de la FSGT, dans le courant des années 2010, à intégrer de nouvelles catégories d'acteurs, à créer de nouvelles formes de pratiques, à favoriser les relations entre acteurs locaux et nationaux, et, plus globalement, à se positionner au sein du monde sportif.

Bibliographie

- BAQUET Maurice, *Education sportive. Initiation et entraînement*, Paris, L'harmattan, 1999 (1942)
- BECKER Howard S., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985.
- BOUTTET Flavien, *Organiser la pratique sportive des personnes handicapées. Entrepreneurs et dynamiques institutionnelles dans la construction de l'action fédérale* (Thèse de doctorat). Université de Strasbourg, Strasbourg, 2015.
- BILAND Emilie, « Les cultures d'institution », dans Jacques LAGROYE, Michel OFFERLE (eds.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, 177-194.

BORREL Marianne, *Sociologie d'une métamorphose: la fédération sportive et gymnique du travail entre société communiste et mouvement sportif (1964-1992)* (Thèse de Doctorat), IEP Paris, Paris, 1999.

CHIFFLET Pierre, « L'acteur et le système sportif », dans William GASPARINI (eds.), *L'organisation sportive*, Paris, Editions revue EPS, 2003, 29-47.

CONRAUD Guillaume, *Valeurs et identités fédérales, conditions de la mise en œuvre d'un sport émancipateur ? Le cas de la fédération sportive et gymnique du travail* (Mémoire de master 2). Université Paris Sud, Orsay, 2014.

COULBAUT Amélie, « La FFEPMM Sports pour Tous : de l'effacement progressif du militantisme à la maîtrise des outils de gouvernance (1953-2007) », dans Michaël ATTALI, Natalia BAZOGE (eds.), *Diriger le sport. Perspectives sur la gouvernance du sport du XXe à nos jours*, Paris : CNRS éditions, 2012, 137-148.

EYMERI Jean-Michel, « Pour une sociologie politique comparée des institutions et de l'action publique », dans Françoise DREYFUS, Jean-Michel EYMERI (eds.), *Sciences politique de l'administration. Une approche comparative*, Paris, Economica, 2006, 269-283.

FILLIEULE Olivier, « Post-scriptum, Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », *Revue française de science politique*, n° 51, 1, 2001, 199-215.

FILLIEULE Olivier, *Le Désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

GAXIE Daniel, « Rétributions du militantisme et paradoxe de l'action collective », *Swiss Political Science Review*, Vol. 11, n° 1, 2005, 157-188.

GOUNOT André, « Le sport travailliste européen et la *fizkul'tura* soviétique : critiques et appropriations du modèle « bourgeois » de la compétition (1893-1939) », *Revue d'histoire critique*, n° 120, 2013, 33-48.

HAMIDI Camille, « De quoi le cas est-il le cas », *Politix*, n° 100, 2012, 85-98.

HONTA Marina, JULHE Samuel, « Les professions du secteur public saisies par la privatisation. Le cas des conseillers techniques et sportifs », *Gouvernement et action publique*, n° 1, 2013, 63-87.

JALLAT Denis « Débats et changements dans une fédération : le cas de la voile », dans William GASPARINI (eds.), *L'Organisation sportive*, Paris, Editions EPS, 2003, 103-118.

JUHLE Samuel « Les pratiques martiales en France. Institutionnalisation des disciplines et professionnalisation de l'enseignement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 179, 2009, 92- 11.

LANTZ Elise, *Des marginalités encadrées. Etude des rapports au handicap dans différentes configurations associatives du monde du cirque contemporain français* (Thèse de Doctorat), Université de Montpellier, Montpellier, 2014.

MARSAC Antoine, *Canoë-kayak, des torrents au Stade d'eau vive* (Thèse de doctorat), Université de Nanterre, Nanterre, 2008.

MIAU Henri, « La FFSA (1970-2010): D'une naissance controversée à l'affirmation d'une identité sportive », dans Roy COMPTE, Gilles BUI-XUAN, Jacques MIKULOVIC (eds.), *Sport*

adapté, handicap et santé, Montpellier, AFRAPS, 2012, 13-20.

FEREZ Sylvain, RUFFIE Sébastien, *Corps, Sport, Handicaps Tome 1. L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008)*, Paris, Téraèdre, 2013.

SABATIER Fabien, *Histoire des organisations sportives communistes de France au XXe siècle*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013.

Archives

Retranscription d'un entretien (réalisé en février 2015) avec un membre de la direction nationale collégiale de la FSGT.

Retranscription d'un entretien (réalisé en mai 2014) avec un élu et un salarié du comité régional FSGT de Seine-Saint-Denis, membres du collectif fédéral relatif aux pratiques partagées.

Retranscription d'un entretien (réalisé en novembre 2012) avec la référente handicaps, coordonnatrice du chantier des pratiques partagées.

Retranscription d'une partie des débats d'une réunion du collectif fédéral. (Ateliers sur la formation et sur les commissions fédérales d'activités), Octobre 2012.

Sources imprimées

Compte rendu de la deuxième réunion du collectif fédéral relatif aux pratiques partagées, 26 octobre 2012.

Dossier « Ensemble valides, non valides. Handicapés, le droit au sport », *Sport et Plein Air*, n° 538, 2010.

Dossier « Pratiquer ensemble, dépasser le handicap par le sport », *Sport et Plein Air*, n° 559, avril 2012, 13-24.